



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Groupe de travail informatique

Le 1er décembre 2016, la CFTC DGFIP a participé au groupe de travail sur l'informatique.

Pour la DG, la méthode employée pour la fusion des ESI (Etablissements de Services Informatiques) en double résidence est basée sur le dialogue avec les agents qui sont appelés à être acteurs dans la préparation des changements qui les concernent.

La concertation, lors de groupes de travail organisés localement sur toutes les questions qui peuvent se poser (organisation des espaces, places de parking, travaux, ...), doit précéder les instances officielles que sont les CTL et les CHSCT. C'est ainsi que les opérations ont commencé à Strasbourg, Montreuil et Marseille.

Pour la CFTC DGFIP, la concertation avec le personnel doit être au cœur de ce type d'opérations. Elle doit exister au niveau national et se décliner au niveau local.

Toutefois, cette concertation ne doit pas consister en un simple exercice de style. Compte-tenu du déroulement des opérations en cours, des agents qui n'étaient pas a priori opposés à la fusion, sont aujourd'hui inquiets. Il faut que la parole des agents soit écoutée et entendue, y compris lorsqu'ils expriment leur désaccord avec les projets qui leur sont présentés. La CFTC, qui a voté pour cette fusion, ne lâchera rien de ce qui concerne les conditions de vie des agents.

S'agissant des astreintes et des heures supplémentaires qui feront l'objet d'une note actuellement en préparation, les dispositions appliquées ne sont pas spécifiques à la DGFIP mais issues du niveau ministériel ou interministériel. Le but est notamment d'harmoniser ces règles pour tous les établissements.

Pour la CFTC DGFIP, même si le régime des astreintes ne concerne que 27 applications à ce jour, il serait bon de revaloriser les compensations, dont les montants datent de plus de dix ans. Concernant les astreintes, comme les travaux supplémentaires, elles doivent être assurées par des agents de la DGFIP qui ont l'expertise nécessaire et non par des sociétés privées.

L'expérimentation du PAR (Parcours d'Assistance Rénové) sur cinq départements de l'AT-SPF (Assistance informatique de la Publicité Foncière) s'est achevée à l'automne 2016. Sa généralisation a été décidée pour toute l'AT-SPF. Le PAR consiste en la mise à disposition des utilisateurs sur un site web de fiches de résolutions d'incidents. Ainsi, les utilisateurs sont invités à rechercher eux-mêmes la réponse à leur question ou la résolution de leur problème, avant de faire appel à l'AT, de préférence par formuel.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



La DG prévoit donc d'étendre peu à peu ce modèle, AT par AT, "sans précipitation", en validant à chaque fois le modèle sur chaque métier, et en l'accompagnant parfois du regroupement de certaines fonctions, de façon à "retrouver des tailles critiques" pour les équipe d'AT. La prochaine AT traitée sera l'AT-PRO, avec une expérimentation en janvier prochain.

Pour la CFTC DGFIP, l'utilisation de nouveaux moyens technologiques ne peut pas remplacer le dialogue direct surtout lorsque l'utilisateur se sent perdu ou que le problème est complexe. Il est indispensable de garder la possibilité d'un contact téléphonique entre l'utilisateur et l'assistant.

Pour la DG, les taux de promotions dans la sphère informatique sont équivalents à ceux qui se trouvent dans toute la DGFIP. De plus la DG a rappelé que les examens professionnels qualifiants permettent une évolution de carrière.

En trois ans, sur environ 5 000 candidats il y a eu 430 promotions au total.

C'est à peu près ce que garantit le PPCR.

Sur la même période, il y a eu 11 lauréats au concours d'IP, c'est très peu.

La CFTC DGFIP revendique toujours une option informatique à tous les concours afin d'assurer la possibilité d'une véritable carrière aux informaticiens de la DGFIP.

De plus, la CFTC DGFIP déplore que toute question sur le devenir des informaticiens et des structures de l'informatique de la DGFIP se heurte à un manque de visibilité à moyen et long terme entretenu par la DG.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr cftcdgfip@gmail.com